République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Aveyron

Commune d'Olemps

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres du Conseil Municipal	
En exercice :	*23*
Présents :	*15*
Représentés :	*3*
Absents :	*5*
Ayant pris part au vote :	*18*

Séance publique du 23 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 23 juin à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 17 juin, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de Mme Sylvie LOPEZ.

Mmes Ghislaine CRAYSSAC, Régine DE RODAT, Françoise GALEOTE, Danièle KAYA-VAUR, Sylvie LOPEZ, Valérie MARJAC, Francine TEISSIER, Huguette THERON-CANUT.
Mrs Sébastien FABRE, Michel PELLETIER, Pascal PRINGAULT, Dominique ROMULUS, Edmond ROUTABOUL, Stéphane SANSAC, Maurice TEULIER.

Absents-excusés :

M. Marc HENRY-VIEL représenté par Mme Huguette THERON-CANUT
M. Pierre MALGOUYRES représenté par M Pascal PRINGAULT
Mme Magali POQUET représentée par Mme Francine TEISSIER

Absents :

Mme Sandrine AUBRY
M Yohan ENCAUSSE
M Jean GARGUILLO
Mme Karine MINIC
Mme Kedna THOMAS

Secrétaire de séance : M Maurice TEULIER

*****

Délibération n° DL20250604

ATTRIBUTION DU MARCHE A BONS DE COMMANDE POUR LA LIVRAISON ET LA FOURNITURE DE REPAS EN LIAISON FROIDE POUR LE RESTAURANT SCOLAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique, notamment les articles L2123-1, R2123-1 à R2123-8 relatifs aux marchés passés selon la procédure adaptée ;

Vu le règlement de la commande publique adopté par la commune d'Olemps lors de sa séance du 27 mai 2024 ;

Vu la modification de la délégation du Conseil Municipal au Maire approuvée par délibération n°DL20240503 ;

Vu la délibération n°DL20250306 en date du 10 mars 2025 autorisant Mme le Maire à lancer une consultation concernant le marché à bons de commande pour la fourniture et la livraison de repas en liaison froide pour le restaurant scolaire ;

Il convient d'attribuer le marché à l'entreprise ayant fait l'offre considérée comme « la mieux-disante ».

Un dossier de consultation a été publié le 1er avril 2025 avec une réponse des entreprises le 05 mai 2025 avant midi. 11 retraits ont été enregistrés mais une seule offre a été déposée par la société CRM.

Accusé de réception en préfecture
012-211201744-20250623-4_DL20250604-DE
Reçu le 24/06/2025

La commune d'Olemps a procédé en interne à l'analyse de cette offres, ci-jointe à la présente délibération, en prenant en compte les différents critères de jugement émis dans le règlement de la consultation.

Après présentation de ce rapport à la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 26 mai 2025, pour avis, conformément au règlement de la commande publique adopté par la commune d'Olemps, il est proposé aux membres du conseil municipal de retenir la prescription suivante pour les périodes scolaires 2025-2026 et 2026-2027 :

*Prix année 1 avant révision tarifaire en année 2 selon les modalités prévues par le règlement de la consultation.	**CENTRALE DE RESTAURATION MARTEL** HT / TTC
Prix repas maternelle	3,30€ HT / 3,4815€ TTC
Prix repas primaire	3,45€ HT / 3,6398€ TTC
Prix repas adulte	3,72€ HT / 3,9246€ TTC
Calcul du coût prévisionnel sur la durée du marché à raison de : 100 repas primaire 60 repas maternelle 10 repas adulte par jour (4 jours par semaine – 35 semaines/an)	160 776,00€ HT 169 618.68€ TTC

Ouï l'exposé de Mme Francine TEISSIER, rapporteur, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- **De retenir** l'offre de la Centrale de Restauration Martel comme l'offre la mieux-disante, telle que présentées ci-dessus ;
- **D'autoriser** Mme le Maire à signer tous les documents contractuels relatifs à ces marchés, y compris les éventuels avenants ;
- **D'adopter** à l'unanimité.

Fait à Olemps, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Sylvie LOPEZ

Le secrétaire de séance
Maurice TEULIER

Délibération certifiée exécutoire par :
- Sa transmission en Préfecture le : 24 JUIN 2025
- Sa publication :
  - Affichée le : 24 JUIN 2025
  - Retirée le :